

COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CERCIER

DU 26 JUIN 2008

Présents ou représentés : Jean-Michel COMBET, Christine LEDESMA, Marie-Laure MOSSIERE, Christian CAVAGNOUD, Sylvie CONVERSET, Sylvie DAVOINE, Yves COTTAREL, Annie MULLER, Nicolas DUPUY, Cédric VION, Bernard MASSONNET, Christelle BOUVET, Barbara LYARD, Bertrand CAZAMPOURE, Joachim LACROIX.

Absents : -----

Secrétaire de séance : Sylvie DAVOINE.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 Mai 2008
- Ordre du jour
- Informations/Questions diverses
- Commissions Communales
- Urbanisme
- Aménagement de la traversée de la R.D. 2 et du cœur du village
- Délibérations
 - * Abrogation de la délibération en date du 17 Décembre 2007 : Aménagement de la R.D. 2 et du Chef-lieu : approbation de la convention à passer avec la société SOCOTEC pour une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs
 - * Vote de crédits supplémentaires n° 1 – Exercice 2008 – Section d'investissement
 - * Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire : modification de la rédaction du paragraphe 4°
 - * Immeuble « Le Menoux » : création d'une servitude de passage au profit de la propriété voisine

Lecture de l'ordre du jour.

Madame Sylvie DAVOINE est nommée Secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 Mai 2008 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES

1°/ Intervention de Monsieur Jean-Loup GALLAND, Conseiller Général du Canton de CRUSEILLES

Il rappelle que le nouveau Président du Conseil Général de la Haute-Savoie est Monsieur Christian MONTEIL.

Il est membre des Commissions :

- Action Sociale, Santé, Prévention, Insertion
- Culture et Patrimoine
- Enfance, Gérontologie, Handicap.

Il est également Président du S.D.I.S. (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

Le Conseil Général de la Haute-Savoie a un éventail d'actions très larges (obligatoires et non obligatoires) : routes nationales données par l'Etat, enfance, gérontologie (nouvelles expérimentations pour le maintien à domicile), handicap, ..., d'où un budget conséquent.

Il existe un projet de redécoupage électoral et de redécoupage des cantons pour assurer un équilibre des fonctions.

.../...

Chaque Conseiller Général a une enveloppe (fonds cantonnalisés) qui permet l'attribution de subventions aux Communes, E.P.C.I. (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), Associations ainsi que les fonds frontaliers, soit 800.000 euros pour l'année 2008.

Ses priorités : foncier, immobilier social, sécurité, scolaire, animation.

Il rappelle le rôle du Conseil Municipal et des Conseillers.

Caserne de CRUSEILLES : des professionnels et des volontaires contrairement à d'autres casernes situées aux alentours.

Coût d'un pompier en Haute-Savoie : 90 euros par habitant avec un Département à risques (montagne, beaucoup de touristes, ...).

Projet de construction d'un nouveau Centre de Secours à CRUSEILLES.

Couverture ADSL : évocation du problème de couverture des territoires. Le Conseil Général renouvelle son engagement et sa volonté politique auprès des Communes et des Habitants.

2°/ Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES

Le Personnel a été présenté aux Vice-Présidents ce jour.

3°/ Maison du Salève

Le Maire et les Adjointes ont visité, hier, la Maison du Salève.

Monsieur Pierre CUSIN, Directeur, viendra présenter, lors d'un prochain Conseil Municipal, les actions de ce Syndicat.

Se posera alors la question de l'adhésion et de l'implication de la Commune.

4°/ Zone artisanale

Contact sera pris avec les Parlementaires pour solliciter des aides financières afin d'aménager la zone dans le but d'offrir des terrains viabilisés aux entreprises intéressées.

5°/ Décès de Monsieur Gaston LYARD

Monsieur le Maire fait part des remerciements de la Famille.

COMMISSIONS COMMUNALES

1°/ Vie Sociale et Animation de la Commune

Les informations sont présentées par Madame Christine LEDESMA.

a/ Aire multi-jeux et de loisirs

Une sensibilisation a été faite auprès des plus jeunes.

Madame Barbara LYARD a commencé à élaborer un règlement en collaboration avec les « jeunes ».

Des bancs (3), une balançoire et un tourniquet doivent être prochainement installés par Monsieur Dominique DERBEZ.

La table de ping-pong sera déplacée et installée sur l'aire de jeux.

Plusieurs devis ont été demandés pour la fourniture et la pose d'un pare-ballon : le coût semble démesuré (environ 6.000 euros).

b/ Arrosage des fleurs

Un calendrier est établi parmi les Membres du Conseil

- 07/07-13/07 LYARD Barbara
- 14/07-20/07 BOUVET Christelle
- 21/07-27/07 CONVERSET Sylvie
- 28/07-03/08 MULLER Annie
- 04/08-10/08 LEDESMA Christine

- 11/08-17/08 CAZAMPOURE Bertrand
- 18/08-24/08 DAVOINE Sylvie
- 25/08-31/08 CAVAGNOUD Christian

.../...

c/ CAT de Chosal

La Commune a décidé de mettre fin à la collaboration de Monsieur Sébastien LUCHIER qui intervenait tous les mercredis.

d/ Réunions

* A.D.M.R. du 06 Juin 2008

Présenté par Madame Marie-Laure MOSSIERE.

Association de Loi 1901.

Fonctionne avec des bénévoles et 23 salariés.

Services : aide aux personnes âgées, handicapées, familles, courses, gardes d'enfants ponctuelles.

Finances : Conseil Général de la Haute-Savoie, Caisses de retraite, Communes, Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES, Actions.

En 2007, 21.008 heures effectuées pour 226 personnes aidées.

* Etoile Sportive de CERNEX

Présenté par Monsieur Yves COTTAREL.

Assemblée Générale du 13 Juin 2008

Présentation des comptes.

Plus de 250 jeunes adhérents.

* Rencontres des jeunes d'ALLONZIER-la-CAILLE, CERCIER, CUVAT et VILLY-le-PELLOUX

Présenté par Madame Barbara LYARD.

Rappel de la date : Samedi 30 Août 2008.

Une publicité sera faite dans les cahiers des enfants et dans les boîtes aux lettres.

Foot, rugby, et animations par Monsieur PERRAUD, de la Société AGORESPACE.

Activités le matin - Barbecue à midi – Reprise des activités l'après-midi.

* Commission Scolaire de la Communauté de Communes

La Commission est en charge des transports scolaires, des pré-inscriptions et affectations des enfants, sorties piscine/ski de fond, de la gestion des A.T.S.E.M. (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles).

Toutes les demandes de travaux devront dorénavant être adressées aux Vice-Présidents (Monsieur Jean-François VERNON et Madame Sylvie MERMILLOD-NYCOLLIN).

* Conseil d'Ecole d'ALLONZIER-la-CAILLE

L'ouverture de la 4^{ème} classe est confirmée.

L'effectif prévisionnel s'élève à 104 élèves.

Des travaux ont été demandés : bac à sable, suppression de la haie.

Projet pédagogique : musique.

* Conseil d'Ecole de CERCIER

Madame Magali BALMAIN est la nouvelle Directrice. Elle aura en charge le cycle 2 (GS-CP-CE1).

Madame Delphine CHOULET, suite à son congé maternité, aura en charge le cycle 3 (CE2-CM1-CM2).

Les deux institutrices travailleront à temps partiel (80 %), à savoir trois jours par semaine.

Un troisième instituteur interviendra lors de leurs absences.

Se pose la question de l'intervention de Béatrice SALLAZ, ATSEM (seulement 3 GS – 3 CP).

L'effectif prévisionnel s'élève à 33 élèves (4 nouvelles inscriptions ont été enregistrées).

Une relance va être faite auprès des familles qui n'ont pas demandé de dérogation et inscrit leurs enfants dans des écoles hors Communauté de Communes.

Madame Muriel VOISIN assurera un stage, au mois d'Août, pour les enfants entrant en 6^{ème}.

Voyage de fin d'année : LA VILLETTE, Mini-golf d'ANDILLY.

Initiation à l'anglais : la nouvelle institutrice la fera pour les CE1.

e/ Cantine Scolaire

Le point sur le fonctionnement sera fait avec Madame Valérie NEVEU, Trésorière, et la Municipalité début Juillet.

2°/ Bâtiments, Voirie et Développement

Les informations sont présentées par Madame Marie-Laure MOSSIERE.

a/ Fermeture du Pont de la Caille

Présenté par Madame Christelle BOUVET.

Réunion du 04 Juin 2008 avec des Conseillers Généraux et des techniciens du Service Voirie.

Historique : construction en 1927-1928, dégradations depuis 1990, Comité Technique réactivé par la D.D.E. en 1998, 2000/2005 : situation de plus en plus préoccupante.

Fermeture totale : Avril-Décembre 2009 pour la reconstruction des superstructures.

Fermeture partielle : Avril-Août 2010.

Coût : 5.000.000 euros (pour le pont) + 2.200.000 euros (pour les travaux annexes).

Augmentation de la fréquence des transports publics (ligne ANNECY/GENEVE).

.../...

b/ Assemblée Générale des Pompiers

Présenté par Monsieur Bernard MASSONNET.

2 professionnels – embauche d'un troisième envisagée – 30 volontaires.

13 Communes en premier appel.

Equipement d'un véhicule secours pour le tunnel.

600 interventions à l'année dont 72 % pour le secours à la personne, 23 % divers, 5 % incendie.

c/ Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Un courrier va être adressé au Cabinet E.I.2.A. afin d'achever la mission de contrôle des installations existantes.

La synthèse, partielle, des diagnostics vient d'être faite par des Membres du Conseil Municipal.

d/ Réservoir d'eau du Chef-lieu

La Communauté de Communes va installer un robinet flotteur qui limitera les problèmes de refoulement d'eau, ce qui empêchera le trop-plein.

e/ Tri sélectif

La Commune envisage le déplacement de la plateforme. Une réunion aura lieu, à cet effet, en Mairie, prochainement.

URBANISME

Le Conseil Municipal décide de reporter l'examen des dossiers à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE DE LA R.D. 2 ET DU CŒUR DU VILLAGE

Les informations sont présentées par Monsieur Bertrand CAZAMPOURE.

1°/ Aménagement paysager

Le RAL (coloris) du mobilier urbain doit être revu et validé très rapidement.

Il reste encore à choisir les pavés.

2°/ Phasage des travaux

Certains travaux de finition devront être reportés en raison des travaux liés à la construction des 32 logements du Chef-lieu et à la déviation due à la fermeture du Pont de la Caille afin d'éviter qu'ils soient endommagés par ces opérations.

3°/ Belvédère de l'Eglise

Une circulation piétonne doit être conservée.

4°/ W.C. public

Le problème de son implantation et de son raccordement au réseau d'assainissement collectif a été évoqué lors de la réunion de chantier du 26/06/2008.

Le surcoût financier est très élevé : le Conseil Municipal **décide** de renoncer à ce projet.

DÉLIBÉRATIONS

Monsieur le Maire demande que deux délibérations non inscrites à l'ordre du jour soient examinées : accord de l'ensemble du Conseil Municipal.

.../...

1°/ Abrogation de la délibération en date du 17 Décembre 2007 : Aménagement de la R.D. 2 et du Chef-lieu : approbation de la convention à passer avec la société SOCOTEC pour une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, dans le cadre de l'aménagement de la traversée de la R.D. 2 et du cœur du village, le Conseil Municipal a approuvé, par délibération en date du 17 Décembre 2007, la convention à passer avec la Société SOCOTEC pour une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs.

Il avait été décidé que la Commune, qui préside le Groupement de Commandes pour ce dossier, soit l'unique interlocuteur de la Société SOCOTEC.

Or, les trois Maîtres d'Ouvrage ont convenu qu'il serait plus judicieux que chacun d'entre eux passe une convention avec la Société SOCOTEC pour la partie le concernant.

Aussi, il y a lieu d'abroger la délibération du 17 Décembre 2007. Une nouvelle délibération devra être examinée avec la convention modifiée en conséquence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** d'abroger la délibération du 17 Décembre 2007.

2°/ Vote de crédits supplémentaires n° 1 – Exercice 2008 – Section d'investissement

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2008 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

Désignation des chapitres/articles		Crédits supplémentaires à voter	
N°	Intitulé	Recettes	Dépenses
	Total Chapitre 16 (5.312.30)		
16876	Autres établissements publics locaux	5.312.30	
	Total Chapitre 21 (5.312.30)		
21534	Réseaux d'électrification		5.312.30
Totaux		5.312.30	5.312.30

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **vote** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

3°/ Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire : modification de la rédaction du paragraphe 4°

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 26 Mars 2008, le Conseil Municipal avait fixé les délégations d'attributions qui lui ont été accordées pour la durée du mandat.

Par courrier en date du 03 Juin 2008, Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-JULIEN-en-GENEVOIS a formulé une remarque sur la rédaction du paragraphe 4°. Aussi, Monsieur le Maire propose de modifier la rédaction de ce paragraphe.

« de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget »
est remplacé par

« de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs

avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **dit** que le paragraphe 4° sera rédigé de la manière suivante : « *de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget* ».

4°/ Immeuble « Le Menoux » : création d'une servitude de passage au profit de la propriété voisine .../...

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par bail emphytéotique du 07 Juin 1988, la Commune mettait à disposition de l'OPAC 74, pour une durée de 55 ans, les parcelles cadastrées section B n° 495-1688-1623 sises au lieu-dit « Cercier » afin de réaliser un petit bâtiment de 5 logements locatifs.

La Société Art et Immobilier a sollicité l'OPAC 74 pour obtenir une servitude de passage tous usages (véhicules, piétons et réseaux) sur la parcelle n° 1688 indispensable au fonctionnement de l'opération immobilière « la Résidence des Vergers » projetée sur les parcelles mitoyennes cadastrées section B n° 2188-533-1718-1720-534.

En effet, afin de desservir, en toute sécurité, un parking extérieur d'une quinzaine de places, la Commune a demandé au promoteur de prévoir l'accès à partir de la Route de l'Eglise, ce qui nécessite de traverser la parcelle n° 1688 inutilisée.

En contrepartie, la Société Art et Immobilier s'engage à aménager 5 places de stationnement sur la parcelle n° 1688 au profit des locataires de l'OPAC 74 et à déplacer, si besoin, la fosse septique dans l'attente du raccordement de l'immeuble « Le Menoux » au réseau collectif d'eaux usées.

L'OPAC 74 demande à la Commune de se prononcer sur la création de la servitude de passage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **donne** un avis favorable à la création d'une servitude de passage tous usages accordée sur la parcelle cadastrée section B n° 1688 au profit des parcelles cadastrées section B n° 2188-533-1718-1720-534-1623, acquises par la Société Art et Immobilier en contrepartie de l'aménagement de 5 places de stationnement pour les locataires de l'immeuble « Le Menoux ».

5°/ Aménagement de la R.D. 2 et du Chef-lieu : approbation de la convention à passer avec la Société SOCOTEC pour une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement de la traversée de la R.D. n° 2 et du cœur du village, un groupement de commandes de Maîtres d'Ouvrages a été créé avec le Syndicat d'Electricité, des Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie (SELEQ 74) et la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES, afin de procéder à l'organisation de mises en concurrence de tout marché relatif à cette opération.

Il informe les Membres présents qu'une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs est nécessaire au vu de l'opération envisagée.

Aussi, il propose de passer une convention avec la société SOCOTEC afin de préciser les modalités d'intervention de cette dernière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** le projet de convention à passer avec la société SOCOTEC pour une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs, dans le cadre de l'aménagement de la traversée de la R.D. n° 2 et du cœur du village ;
- **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer ladite convention.

6°/ Abrogation de la délibération du 27 Février 2008 - Zone artisanale : vente de terrains

Monsieur Joachim LACROIX, partie prenante dans cette affaire, s'est retiré de la salle et n'a, par conséquent, pas participé au débat et au vote.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 27 Février 2008, le Conseil Municipal avait :

- décidé de vendre au GIE Vergers de Haute-Savoie les parcelles cadastrées section C n° 1528-1531-1533 sises au lieu-dit « Le Quart » pour une contenance d'environ 8.000 m²,

- fixé le prix de vente à la somme de 10.00 euros le m².

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal de l'abandon de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** d'abroger la délibération en date du 27 Février 2008.

Séance levée à 21 heures 50.